



Qui sommes-nous ?

L'association FAAPA accompagne les **équipes sociales confrontées à des difficultés juridiques**, en déployant les actions suivantes : formations, ateliers et **permanences juridiques**.

NOTRE OBJECTIF ?

Soutenir les professionnel.le.s, sur le plan juridique, pour **des sorties anticipées et sereines des dispositifs**, au profit des personnes accueillies.

Notre offre d'accompagnement juridique

L'ASSOCIATION FAAPA PROPOSE UN SOUTIEN JURIDIQUE :

**Par des juristes
spécialisé.e.s** en

droit des mineurs et en
droit des étrangers ayant
une expérience dans le
champ social, au sein
d'établissements sociaux
et/ou médicaux-sociaux



Pour obtenir des
informations liées aux
procédures à suivre et
permettre la **résolution
d'une problématique
freinant l'accès aux
droits** d'une personne
accompagnée



Sans
rendez-vous



7/7 jours



**Les thématiques d'intervention couvrent les
problématiques juridiques rencontrées dans le
champ social. A titre d'exemple :**

- **L'identité et la nationalité** : comment obtenir un document d'identité selon la nationalité de la personne, comment demander un certificat de nationalité française, quelles sont les conditions et la procédure de demande d'apatridie, quelle est la procédure de demande de reconstitution de l'identité devant les tribunaux français, etc...
- **Le séjour en France** : quelles sont les conditions et la procédure de demande d'asile, quels sont les titres de séjour accessibles selon la situation de la personne, quels sont les titres de séjour accessibles aux membres de la famille, quelles sont les conditions et comment demander un document de circulation pour étranger mineur, comment demander un changement de statut, comment demander le renouvellement du titre de séjour, etc...
- **L'accès aux droits** : quelles sont les conditions pour suivre une formation, quelles sont les conditions pour travailler, comment faire venir sa famille en France, quels sont les recours juridiques en l'absence de solution de logement à la sortie, etc...

Nos principes d'intervention

- **Personnalisation des interventions** individualisées et différenciées selon le profil de la personne accompagnée
- **Disponibilité et adaptabilité** 7/7 jours, week-end et jours fériés compris, de 8h30 à 23h30
- **Accompagnement jusqu'à la résolution** via le suivi des problématiques
- **Objectif d'autonomisation** des professionnel.le.s via la montée en compétences

Comment bénéficier de notre expertise ?

1.

Contactez-nous, nous vous transmettrons un contrat de prestation précisant l'organisation et les tarifs de la permanence juridique : contact@faapa.fr

2.

Une fois le contrat signé, les professionnel.le.s de vos équipes peuvent nous solliciter, sans rendez-vous, en cas de blocage ou de difficulté juridique

3.

Vous réglez selon le nombre d'appels effectués : une facture mensuelle vous est envoyée, sous réserve que votre équipe ait sollicité notre permanence

Entre 25€ et 55€ par appel, selon le type d'appel.



Formation
et Accompagnement
pour l'accès à l'Autonomie
des Personnes Accueillies